



MEREN NORD

Dossier de concertation préalable





MEREN NORD

Dossier de concertation préalable

Édito	3
1. Les enjeux de l'eau et les besoins du territoire	4
1.1 Pourquoi un projet MEREN Nord ?	4
1.2 Le territoire et les besoins en eau	5
1.3 Et si on ne faisait pas le projet MEREN ?	5
2. Le projet MEREN Nord	7
2.1 Le projet MEREN Nord en un coup d'œil	7
2.2 Les principaux ouvrages du projet	9
2.3 Comment le projet s'insère-t-il dans le territoire ?	12
2.4 La réalisation des travaux	13
2.5 Des études qui se poursuivent	14
3. Les effets du projet et les alternatives	16
3.1 Les effets prévisionnels du projet	16
3.2 Les alternatives étudiées	21
3.3 Les questions soumises au débat	22
4. La décision et la participation du public	23
4.1 La concertation préalable	23
4.2 Ce qui est proposé et ce qui est ouvert à la discussion	25
4.3 Après la concertation	25
5. Les grandes étapes du projet	26
5.1 Coût, financement et gouvernance du projet	26
5.2 Calendrier prévisionnel	28
Glossaire	29

Le mot du Président du Département



À La Réunion, l'eau a toujours accompagné le développement de notre territoire. Elle a permis à notre agriculture de se développer, à nos populations de s'installer et à nos territoires de se transformer. Au fil des décennies, notre Collectivité a fait le choix d'investir et d'anticiper, avec de grands projets qui ont durablement renforcé la mobilisation et la répartition de la ressource.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de préparer la suite.

Nos besoins évoluent, notre population augmente, notre agriculture doit pouvoir compter sur une ressource sécurisée et le changement climatique nous impose d'adapter nos politiques. Les sécheresses se multiplient, les précipitations deviennent plus irrégulières et la ressource demeure inégalement répartie.

C'est dans cette perspective que s'inscrit MEREN. En renforçant la sécurité de l'alimentation en eau des micro-régions Est et Nord, ce projet doit contribuer à répondre aux besoins de 120 000 habitants et de notre agriculture.

Mais un projet de cette ampleur ne peut se construire sans dialogue. La concertation publique qui s'ouvre doit permettre à chacun de s'informer, de questionner, de proposer et de contribuer.

**Parce que préparer l'avenir de l'eau,
c'est préparer l'avenir de La Réunion.**

Cyrille MELCHIOR
Président du Département de La Réunion

1. LES ENJEUX DE L'EAU ET LES BESOINS DU TERRITOIRE

1.1 POURQUOI UN PROJET MEREN NORD ?

Une île confrontée à des défis croissants

La Réunion bénéficie globalement de ressources en eau importantes. Toutefois, celles-ci sont inégalement réparties sur le territoire et dans le temps.

Les épisodes de sécheresse observés ces dernières années rappellent la nécessité de sécuriser l'accès à l'eau pour l'ensemble des usages : agriculture, alimentation en eau potable, activités économiques et préservation des milieux naturels.

Parallèlement, la croissance démographique, l'évolution des modes de consommation et les effets du changement climatique accentuent la pression exercée sur les ressources disponibles.

Une politique engagée depuis plusieurs décennies

Depuis plus de trente ans, le Département de La Réunion conduit une politique d'aménagement hydraulique destinée à mieux répartir les ressources en eau sur l'ensemble du territoire.

Après la réalisation d'infrastructures majeures dans les régions Ouest et Sud de l'île, les territoires du Nord et de l'Est constituent aujourd'hui une priorité d'intervention.

Le projet MEREN s'inscrit dans la continuité de cette stratégie départementale.

Les objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Accompagner le développement agricole ;
- Sécuriser l'alimentation en eau des territoires du Nord et de l'Est ;
- Renforcer la résilience du territoire face aux périodes de sécheresse ;
- Optimiser la gestion des différentes ressources disponibles ;
- Contribuer à l'équilibre territorial à l'échelle de l'île ;
- Préparer le territoire aux effets du changement climatique.

QUESTION FRÉQUENTE

Pourquoi réaliser ce projet maintenant ?

Les besoins en eau du Nord et de l'Est augmentent tandis que les effets du changement climatique rendent les ressources plus vulnérables.

La saison des pluies 2025-2026 confirme la vulnérabilité croissante de La Réunion face aux effets du changement climatique. Selon Météo-France, elle constitue la deuxième saison des pluies la plus déficitaire observée sur l'île depuis plus de 50 ans, avec un déficit moyen de précipitations de près de 45 %. Les secteurs les plus touchés sont notamment les Hauts de l'île ainsi que les territoires du Nord et de l'Est.

L'opportunité du projet au cœur de la concertation

Le projet MEREN Nord s'inscrit dans une réflexion engagée depuis plusieurs années sur la sécurisation de l'alimentation en eau des territoires du Nord et de l'Est de La Réunion.

Plusieurs scénarios ont notamment été étudiés dans le cadre d'une étude de planification réalisée par SAFEGE en 2011. Le projet présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité du scénario alors retenu.

Cette concertation préalable constitue toutefois un temps d'échange sur l'opportunité du projet, ses objectifs, ses principales caractéristiques et les solutions alternatives permettant de répondre aux besoins identifiés.

Les études se poursuivant, certains éléments du projet sont encore susceptibles d'évoluer. Les contributions du public pourront ainsi alimenter la poursuite de la réflexion et des études.

1.2 LE TERRITOIRE ET LES BESOINS EN EAU

Une ressource abondante mais inégalement répartie

La Réunion bénéficie d'une ressource en eau abondante, mais sa répartition inégale et les pressions croissantes qui s'exercent sur elle en font une ressource fragile.

Si le transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest, achevé en 2016, a permis de mieux équilibrer les ressources à l'échelle de l'île, de nouveaux défis apparaissent : croissance des besoins, changement climatique, vieillissement des réseaux, surexploitation de certaines nappes souterraines et dégradation de la qualité des eaux liée aux rejets et au ruissellement.

Ces enjeux concernent à la fois :

L'agriculture

L'agriculture réunionnaise dépend fortement de l'irrigation pour maintenir et développer ses productions.

L'alimentation en eau potable

L'approvisionnement des populations constitue une priorité permanente.

Les activités économiques

Les entreprises, les équipements publics et les services ont également besoin d'une alimentation sécurisée.

Le projet MEREN a été conçu pour répondre à ces enjeux à long terme. Il vise à créer un système capable de mobiliser, stocker et distribuer l'eau de manière plus efficace tout en garantissant une meilleure sécurité d'approvisionnement.

1.3 ET SI ON NE FAISAIT PAS LE PROJET MEREN ?

L'annulation ou la non-réalisation du projet MEREN entraînerait un report de charge et une modification significative des stratégies d'approvisionnement en eau pour l'agriculture et la consommation humaine dans les territoires concernés.

1.3.1 CONSÉQUENCES POUR L'IRRIGATION AGRICOLE

L'impact le plus direct et potentiellement le plus critique de l'absence de MEREN se ferait sentir dans le secteur agricole, où l'accès à une ressource en eau fiable et pérenne deviendrait une question de survie économique.

Dépendance à l'agriculture pluviale :

Une large partie des terres agricoles, qui aurait pu bénéficier d'un nouveau réseau d'irrigation structurant porté par MEREN, resterait dépendant des épisodes de pluies. Cela expose l'agriculture à une grande vulnérabilité climatique. Les périodes de sécheresse se multipliant ces dernières années sur les régions Nord et Est de l'île, les rendements seraient directement tributaires des cycles de pluie, entraînant des risques accrus de mauvaises récoltes, d'insécurité alimentaire locale et de volatilité des revenus des exploitants.

Multiplication des initiatives privées :

L'absence de solution collective pousserait les agriculteurs (individuellement ou en petits collectifs) à développer des initiatives privées pour sécuriser leur production comme des forages individuels.

Ces initiatives, souvent coûteuses pour l'exploitant, posent des questions de gestion collective de la ressource (interférences entre forages, impact sur les nappes) et seraient moins efficaces qu'un grand réseau structuré.

Frein au développement agricole :

L'absence de sécurisation de l'eau est un frein majeur à la modernisation, à la diversification et à l'intensification raisonnée de l'agriculture. Les agriculteurs hésiteraient à investir dans des cultures à forte valeur ajoutée ou des techniques modernes si l'alimentation en eau n'est pas garantie.

1.3.2 CONSÉQUENCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

En l'absence de MEREN, la responsabilité et la concrétisation de l'AEP reposeraient intégralement et exclusivement sur les autorités locales compétentes, à savoir les intercommunalités CINOR et CIREST.

Autonomie et poids accru des intercommunalités :

Les intercommunalités devraient mobiliser leurs propres ressources financières et techniques pour garantir la sécurité et la qualité de l'AEP pour leurs populations. Cela pourrait potentiellement entraîner une pression financière accrue sur leurs budgets, nécessitant des emprunts, des subventions locales ou une révision des tarifs de l'eau.

Maintien des Schémas Directeurs (SDAEP) : Les besoins et les solutions resteraient ceux déjà formellement définis et planifiés dans leurs Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Potable (SDAEP). Ces plans devront être mis en œuvre sans l'apport ni l'optimisation potentielle qu'aurait pu apporter le projet MEREN.

- *Conséquence Potentielle :* Si MEREN prévoyait une mutualisation des ressources ou une nouvelle infrastructure majeure, son absence pourrait signifier la multiplication des interventions à petite échelle ou le recours à des sources locales moins optimisées.

Sécurisation à moyen/long terme : La résilience des réseaux et la sécurisation face aux épisodes de sécheresse ou d'augmentation démographique seraient directement tributaires de la seule capacité d'investissement et de la rapidité d'exécution des SDAEP par la CINOR et la CIREST.

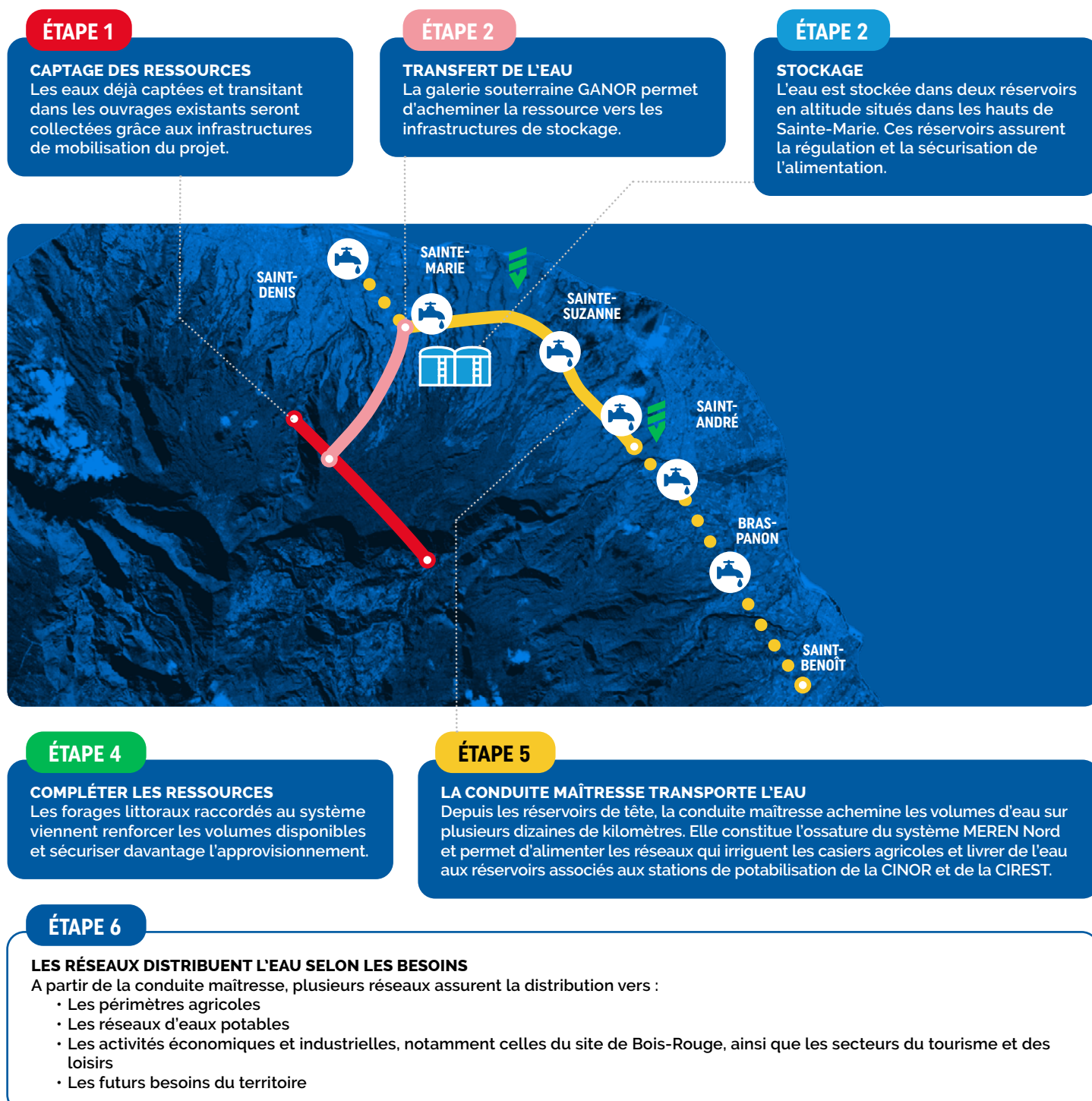


2 LE PROJET MEREN NORD

2.1 LE PROJET MEREN NORD EN UN COUP D'ŒIL

Un système hydraulique structurant

Le projet repose sur plusieurs ouvrages complémentaires permettant de capter, transférer, réguler temporairement les débits puis distribuer l'eau. **Le principe général est le suivant :**



Les principaux chiffres du projet



Jusqu'à

28,5 MILLIONS DE M³
d'eau mobilisés chaque année*



120 000 HABITANTS
concernés par la sécurisation
de l'alimentation en eau



De l'eau pour
2 060 HECTARES
de terres agricoles en dessous
de 260 mètres d'altitude



**145 EXPLOITATIONS
AGRICOLAS**
directement desservies par les
nouveaux réseaux d'irrigation



Une galerie souterraine de
transfert d'environ
6 KILOMÈTRES



Deux réservoirs de stockage en
altitude. Une capacité totale de
**STOCKAGE
DE 35 000 M³**

Une conduite maîtresse de
20 KILOMÈTRES
alimentant les réseaux
d'irrigation, d'eau potable et
les activités économiques



**UNE PRODUCTION
HYDROÉLECTRIQUE
ET PHOTOVOLTAÏQUE**
associée au projet

**4 COMMUNES
DIRECTEMENT
CONCERNÉES :**

Saint-Denis, Sainte-Marie,
Sainte-Suzanne et Saint-André

*Les 28,5 millions de m³ par an correspondent aux ressources actuellement identifiées et prises en compte dans le projet MEREN Nord. Ce volume n'intègre pas d'éventuels prélèvements issus de futurs forages, dont les caractéristiques ne sont pas définies à ce stade.

Une logique de complémentarité

Le projet ne repose pas sur une ressource unique. Il vise au contraire à associer différentes ressources disponibles sur le territoire afin d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement :

- Eaux partagées avec le projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO) dit de «transfert d'eau vers l'Ouest» ;
- Ressources souterraines existantes correspondant aux eaux d'infiltration en galerie ;
- Forages littoraux.

Cette diversification permet de limiter la dépendance à une seule source d'approvisionnement.

CE QU'IL FAUT RETENIR

MEREN Nord est un projet destiné à sécuriser durablement la ressource en eau pour répondre en priorité aux besoins de l'agriculture, renforcer l'alimentation en eau potable et accompagner le développement des activités économiques du Nord et de l'Est de La Réunion.

Il repose sur la mobilisation de plusieurs ressources complémentaires, le transfert de l'eau vers les zones de besoins et la création d'infrastructures de stockage et de distribution adaptées aux enjeux futurs du territoire.

2.2 LES PRINCIPAUX OUVRAGES DU PROJET

2.2.1 LA GALERIE DE TRANSFERT GANOR, UN OUVRAGE SOUTERRAIN STRATÉGIQUE

La galerie GANOR constitue l'ouvrage principal du projet MEREN Nord.

Entièrement souterraine, elle reliera la galerie Salazie Amont aux hauts de Sainte-Marie sur une distance d'environ 6,2 kilomètres. Réalisée au tunnelier, elle présentera un diamètre intérieur de 6 mètres permettant à la fois le transfert de l'eau et l'accès des équipes de maintenance.

Conçue pour transporter plusieurs centaines de litres d'eau par seconde, elle permettra d'acheminer les ressources mobilisées vers les futurs réservoirs de stockage et les réseaux de distribution du Nord et de l'Est de l'île.



Comment sera-t-elle réalisée ?

La galerie sera réalisée grâce à un tunnelier. Cette machine de grande dimension permet de creuser un tunnel tout en assurant simultanément la stabilité de l'ouvrage.

Le tunnelier avance sous terre, tout en installant progressivement les éléments qui constituent le revêtement définitif du tunnel.

Cette technique permet :

- de sécuriser les travaux ;
- de limiter les emprises de chantier ;
- d'assurer une meilleure maîtrise des délais de réalisation.

2.2.2 LES RÉSERVOIRS DE TÊTE STOCKER TRANSITOIREMENT L'EAU AVANT SA DISTRIBUTION

À la sortie de la galerie GANOR, l'eau sera dirigée vers deux réservoirs situés dans les hauts de Sainte-Marie.

Le premier, d'une capacité de 5 000 m³, recueillera les eaux d'infiltration captées dans la galerie et sera exclusivement dédié à l'alimentation en eau potable de Saint-Denis.

Le second, d'une capacité de 30 000 m³, recueillera les eaux superficielles ainsi que le surplus provenant du premier réservoir. Cette réserve pourra ensuite être mobilisée pour les différents usages du projet : l'agriculture, l'alimentation en eau potable et les activités industrielles.

Ces ouvrages constitueront une réserve stratégique permettant de sécuriser l'approvisionnement du territoire et d'adapter la distribution aux besoins. Leur implantation a été étudiée afin de limiter l'occupation de l'espace et de favoriser leur intégration dans le paysage.

Les études se poursuivent pour définir précisément leur architecture et les aménagements paysagers qui les accompagneront.

QUESTION FRÉQUENTE

Qu'est-ce qu'un réservoir de tête ?

Il s'agit d'un réservoir de stockage situé en altitude. Son rôle est de stocker l'eau avant sa redistribution vers les réseaux. Il fonctionne comme une réserve stratégique permettant d'assurer la continuité du service.



2.2.3 LA CONDUITE MAÎTRESSE ET LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

La conduite maîtresse structurante

Une fois l'eau mobilisée par la galerie GANOR et dirigée vers les réservoirs situés dans les hauts de Sainte-Marie, elle sera acheminée vers les différents secteurs destinataires par une conduite maîtresse.

D'environ 20 km de long et d'un diamètre de 1 mètre, cette conduite constituera la colonne vertébrale du système hydraulique de MEREN Nord. Elle permettra d'acheminer l'eau depuis les réservoirs vers les différents points de livraison du projet.

Elle reliera ainsi les zones où la ressource est mobilisée aux secteurs où les besoins en eau sont identifiés, notamment pour l'agriculture, l'alimentation en eau potable et les activités économiques.

Les réseaux de distribution

Des réseaux secondaires redistribuent ensuite l'eau vers les différents usages.

Un fonctionnement entièrement gravitaire.

Grâce à l'altitude des réservoirs de stockage, une grande partie de l'eau pourra être acheminée par gravité vers les secteurs desservis.

Ce fonctionnement présente plusieurs avantages :

- une consommation énergétique réduite ;
- une meilleure fiabilité du système ;
- des coûts d'exploitation limités ;
- une empreinte environnementale plus faible.

2.2.4 DES DISPOSITIFS DE TURBINAGE POUR VALORISER L'ÉNERGIE DE L'EAU

Le projet prévoit d'étudier la possibilité de valoriser l'énergie naturellement disponible dans certaines parties du réseau hydraulique grâce à des dispositifs de turbinage.

Ces équipements permettraient de produire de l'électricité à partir de l'énergie de l'eau lors de son transfert, lorsque les conditions hydrauliques le permettent. Ils n'ont pas vocation à modifier les volumes d'eau transférés dans le cadre de MEREN Nord.

À ce stade des études, deux dispositifs de turbinage sont envisagés :

- au niveau de l'arrivée de la galerie GANOR à Sainte-Marie ;
- au niveau du point de livraison de Dioré à Saint-André ;

Les études étant encore en cours, les données ci-dessous constituent des estimations de niveau avant-projet (AVP) :

Installation	Débit turbiné	Production annuelle estimée	Coût estimatif
GANOR	2,6 m³/s	< 1,92 GWh/an	≈ 3,4 M€
Diorée	223 l/s	< 1,05 GWh/an	≈ 1,5 M€



2.2.5 LES FORAGES LITTORAUX : UNE POSSIBILITÉ À PLUS LONG TERME

La diversification des ressources en eau souterraine constitue une piste étudiée dans le cadre de la stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau.

À ce stade, un seul forage existant est identifié dans ce cadre : le forage GRIMM, propriété du Département de La Réunion. Il n'est actuellement pas équipé pour l'exploitation et ne dispose pas d'autorisation de prélèvement en vigueur.

D'éventuels nouveaux forages littoraux pourraient être étudiés à plus long terme. Leur nombre, leur localisation, leurs caractéristiques et les volumes susceptibles d'être prélevés ne sont pas arrêtés à ce stade.

Ces éventuels ouvrages ne font donc pas partie du périmètre opérationnel actuellement défini de MEREN Nord et ne sont pas intégrés aux volumes annoncés pour le projet.

Leur éventuelle réalisation nécessiterait des études spécifiques ainsi que les autorisations réglementaires applicables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les forages littoraux permettent de prélever l'eau naturellement stockée dans les nappes souterraines côtières. Associés aux nouvelles ressources mobilisées par MEREN, ils contribueront à diversifier les sources d'approvisionnement et à mieux faire face aux périodes de sécheresse.

2.3 COMMENT LE PROJET S'INSÈRE-T-IL DANS LE TERRITOIRE ?

Un projet au cœur des paysages du Nord-Est

Le projet MEREN Nord s'inscrit dans un territoire marqué par la diversité de ses paysages : zones urbaines du littoral, espaces agricoles, ravines et versants boisés.

La conception du projet a cherché à limiter autant que possible son empreinte visuelle et son impact sur les paysages traversés.

La majorité des infrastructures seront ainsi enterrées ou implantées dans des secteurs déjà marqués par des aménagements existants.

Pourquoi ce secteur a-t-il été retenu ?

Plusieurs sites et variantes ont été étudiés dans le cadre des études préalables.

Les analyses ont porté notamment sur :

- la faisabilité technique ;
- les contraintes géologiques ;
- les enjeux environnementaux ;
- les impacts sur les paysages ;
- les contraintes foncières ;
- les conditions d'accès au chantier ;
- les coûts de réalisation.

Cette démarche comparative a permis d'identifier les secteurs les plus adaptés à l'implantation des principaux ouvrages.

Préserver les paysages

Les études prévoient :

- une implantation sur un site déjà dédié aux infrastructures du projet ;
- un regroupement des ouvrages pour limiter l'occupation de l'espace ;
- un travail spécifique sur l'intégration architecturale des réservoirs ;
- un traitement paysager des emprises ;
- une remise en état des secteurs affectés par les travaux ;
- une limitation des équipements visibles.



2.4 LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2.4.1 UNE OPÉRATION DE GRANDE AMPLÉUR

La réalisation du projet nécessitera plusieurs années de travaux.

- Ces travaux concerneront :
- le creusement de la galerie GANOR
- la construction des réservoirs
- la pose des conduites (maîtresse et réseaux secondaires)
- les raccordements aux réseaux existants
- les installations temporaires de chantier

Le chantier de la galerie GANOR

Le creusement de la galerie constitue l'opération la plus importante du projet.

Pour réaliser cet ouvrage, une plateforme de chantier sera aménagée afin d'accueillir :

- le tunnelier
- les équipements techniques
- les zones de stockage
- les installations de maintenance
- les équipements de traitement des eaux de chantier

Le tunnelier progressera sous terre tout en installant progressivement le revêtement définitif de la galerie.

Les installations temporaires

Comme tout chantier d'infrastructure, MEREN nécessitera des installations provisoires :

- Une base-vie
Elle accueillera les équipes intervenant sur le chantier.
- Des zones de stockage
Elles permettront d'entreposer les matériaux nécessaires à la construction.
- Des équipements de traitement
Ils seront destinés au traitement des eaux et à la gestion des matériaux excavés.
- Des accès de chantier
Des itinéraires spécifiques seront définis afin de limiter les perturbations pour les riverains.
- Réduire les nuisances
Des mesures seront mises en œuvre afin de limiter :
 - le bruit
 - les poussières
 - les vibrations
 - les perturbations de circulation
 - les impacts sur les riverains



2.4.2 QUE DEVIENDRONT LES DÉBLAIS ISSUS DU CREUSEMENT ? COMPRENDRE LES DÉBLAIS

Le creusement de la galerie générera d'importants volumes de matériaux rocheux et terreux appelés « matériaux d'excavation ». Ces matériaux seront extraits progressivement tout au long du chantier.

Un objectif : valoriser avant d'éliminer

Le projet privilégie la réutilisation et la valorisation des matériaux chaque fois que cela est possible. L'objectif est de limiter le recours au stockage définitif.

Les solutions étudiées :

- **Réutilisation sur le projet MEREN**
Certains matériaux pourront être réemployés directement pour les besoins du chantier.
- **Valorisation dans des projets d'aménagement**
Les matériaux pourront être utilisés dans d'autres opérations d'aménagement du territoire.

- **Valorisation agricole**
Selon leurs caractéristiques, certains matériaux pourront contribuer à des projets agricoles ou d'aménagement foncier.
- **Remblayage de carrières**
Cette solution constitue une autre voie de valorisation étudiée.
- **Fabrication de matériaux de construction**
Une partie des matériaux pourrait être utilisée dans la production de remblais techniques ou de granulats.
- **Le stockage : une solution de dernier recours**
Le stockage définitif n'interviendra qu'en dernier recours, lorsque les autres solutions de valorisation ne seront pas possibles.

2.4.3 UNE USINE DE PRÉFABRICATION DES VOUSSOIRS. QUE SONT LES VOUSSOIRS ?

Les voussoirs sont les éléments en béton qui constituent le revêtement intérieur de la galerie creusée par le tunnelier. Assemblés les uns aux autres, ils forment des anneaux assurant la stabilité et l'étanchéité de l'ouvrage.

Pourquoi les fabriquer à La Réunion ?

Les études réalisées montrent que le transport maritime de ces éléments présente des contraintes importantes.

- **La fabrication locale permet :**
- **de sécuriser l'approvisionnement du chantier**
- **de garantir la qualité des pièces**
- **de maîtriser les délais**
- **de limiter certains risques logistiques**

Comment fonctionnera l'usine ?

L'usine fonctionnera comme une unité industrielle spécialisée.

Elle assurera :

- **la fabrication des armatures**
- **le moulage des voussoirs**
- **leur contrôle qualité**
- **leur stockage avant acheminement vers le tunnelier**

2.5 DES ÉTUDES QUI SE POURSUIVENT

Le projet MEREN Nord est à un stade où plusieurs études techniques, environnementales, hydrogéologiques et socio-économiques se poursuivent.

Elles ont notamment vocation à approfondir la connaissance des ressources disponibles, des besoins futurs, des conditions de fonctionnement des ouvrages et de leurs éventuels effets sur le territoire.

Les études environnementales n'ont pas encore atteint le niveau permettant de présenter les dossiers réglementaires complets, qui interviendront dans les phases ultérieures du projet.

Les résultats de ces études contribueront à préciser les caractéristiques du projet et à éclairer les décisions à venir.

À quel moment les résultats des études seront-ils disponibles ?

Plusieurs études se poursuivent afin de préciser les caractéristiques du projet, ses effets potentiels et les besoins du territoire. Le calendrier prévisionnel de mise à disposition des principaux résultats est le suivant :

Études techniques et diagnostics environnementaux

Les principaux résultats sont attendus d'ici la fin de l'année 2026. Les résultats de l'expertise écologique seront communiqués progressivement à mesure de leur disponibilité.

Évaluation socio-économique

Un diagnostic territorial constitue la première base de cette évaluation. Les résultats de l'évaluation socio-économique sont attendus d'ici la fin de l'année 2026. Selon l'avancement des travaux, certains premiers éléments pourront être présentés pendant la concertation.

Études hydrogéologiques liées aux forages

Les résultats sont attendus au 1er trimestre 2027. Ces études se poursuivront donc au-delà de la concertation préalable.

Connaissances hydrogéologiques mobilisées pour la galerie MEREN Nord

Le projet s'appuie également sur plusieurs études réalisées par le BRGM, disponibles sur le site du BRGM infoterre.brgm.fr qui apportent des connaissances sur les ressources en eau souterraine et les caractéristiques hydrogéologiques du territoire :

- Quantification des volumes d'eau souterraine mobilisables sur les micro-régions Nord et Est de La Réunion – Rapport final (2005) BRGM/RP-53865-FR ;
- Bilan et recommandations sur le suivi des aquifères rencontrés par le creusement des galeries du transfert des eaux – La Réunion – Rapport final (2014) BRGM/RP-62901-FR ;
- Acquisition géophysique héliportée de l'île de La Réunion – Rapport final (2014) BRGM/RP-63818-FR.

La concertation intervient ainsi alors que certaines études sont encore en cours. Les résultats disponibles pendant ou après la concertation viendront compléter progressivement l'information du public. Si l'ensemble des résultats de l'évaluation socio-économique n'est pas disponible à l'issue de la concertation, le maître d'ouvrage pourra publier les résultats disponibles au fur et à mesure de l'avancement des études, afin de poursuivre l'information du public.



3. LES EFFETS DU PROJET ET ALTERNATIVES

3.1 LES EFFETS PRÉVISIONNELS DU PROJET

3.1.1 LES BÉNÉFICES ATTENDUS POUR LE TERRITOIRE



Jusqu'à
**28,5 MILLIONS
DE M³**
d'eau mobilisés
chaque année*



**120 000
HABITANTS**
concernés par la sécurisation
de l'alimentation en eau



De l'eau pour
2 060 HECTARES
de terres agricoles en
dessous de 260 mètres
d'altitude



**145
EXPLOITATIONS
AGRICOLLES**
directement desservies par les
nouveaux réseaux d'irrigation



Une galerie souterraine de
transfert d'environ
6 KILOMÈTRES



Deux réservoirs de stockage
en altitude. Une capacité
totale de
**STOCKAGE
DE 35 000 M³**

Une conduite maîtresse de
**20
KILOMÈTRES**
alimentant les réseaux
d'irrigation, d'eau potable et
les activités économiques



**UNE PRODUCTION
HYDROÉLECTRIQUE
ET PHOTOVOLTAÏQUE**
associée au projet

**4 COMMUNES
DIRECTEMENT
CONCERNÉES :**
Saint-Denis, Sainte-Marie,
Sainte-Suzanne et Saint-André



**UNE MEILLEURE ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
grâce à la diversification des ressources et au
renforcement des capacités de stockage

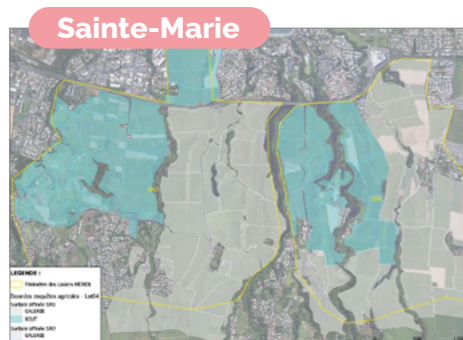


**UN INVESTISSEMENT
STRUCTURANT DE 450 M€**
pour renforcer durablement la résilience
hydrique du territoire.

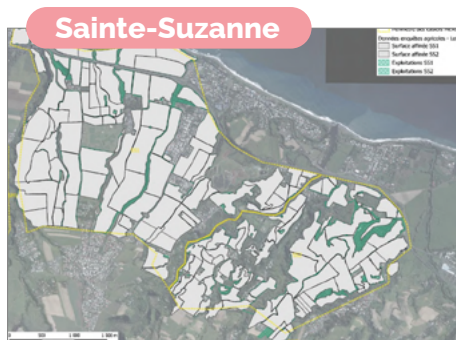
* Les 28,5 millions de m³ par an correspondent aux ressources actuellement identifiées et prises en compte dans le projet MEREN Nord. Ce volume n'intègre pas d'éventuels prélèvements issus de futurs forages, dont les caractéristiques ne sont pas définies à ce stade.

3.1.2 ESTIMATION DES BESOINS EN EAU BRUTE POUR L'AGRICULTURE

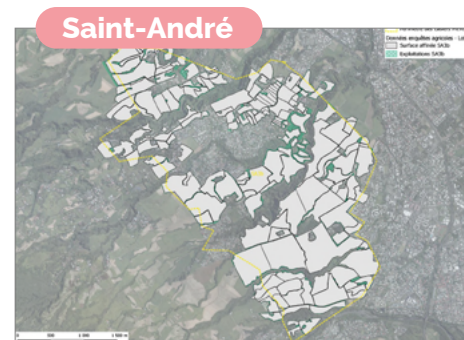
Estimation des besoins en eau brute pour l'agriculture



Surfaces irrigables* :
480 hectares
(hors REUT)
 15 exploitations recensées



Surfaces irrigables* :
920 hectares
 40 exploitations recensées



Surfaces irrigables* :
660 hectares MEREN
(hors Champs Borne)
 87 exploitations recensées

*Surfaces irrigables : superficies agricoles auxquelles sont soustrait les chemins d'exploitation et surfaces de voiries revêtues, les bords de ravines non-cultivés, les habitations et les abords de parcelles

Quantification du besoin : Prise en compte des besoins des agriculteurs exploitants au travers d'enquêtes et de réunions publiques comptant sur l'appui de la Chambre d'Agriculture.

Estimation des besoins en eau brute pour adduction d'eau potable sur la CINOR et la CIREST

Recensement des besoins : étude préliminaire (ACOA-ISL) en aout 2018 et mises à jour lors de l'AVP partiel provisoire au MOE Lot n°2 «conduite maîtresse» (BRLi) en février 2022.



Rappel besoin appoint = alimentation de l'EPCI en situation normale.

Rappel besoin Sécurisation = alimentation des EPCI de façon exceptionnelle.

Saint-Denis	Quantité appoint = 160 litres par seconde & 3,6 millions de m ³ par an Quantité sécurisation = 565 litres par seconde soit 40 000 m ³ par jour
Sainte-Marie	Quantité appoint = 100 litres par seconde & 3,2 millions de m ³ par an Quantité sécurisation = 30 litres par seconde soit 1 920 m ³ par jour
Sainte-Suzanne	Quantité appoint = 0 litre par seconde Quantité sécurisation ≈ 26 litres par seconde & 1 900 m ³ par jour
Saint-André	Quantité appoint = 100 litres par seconde & 1,9 million de m ³ par an Quantité sécurisation = 110 litres par seconde soit 9 050 m ³ par jour

Points de livraison en eau brute

- **Saint-Denis** = Technopole ;
- **Sainte-Marie** = réservoir Ressource ;
- **Sainte-Suzanne** = réservoir Bras-Douère ;
- **Saint-André** = UTEP Dioré.



Quantification du besoin : Intégration du projet MEREN par les deux nouvelles intercommunalités de la CINOR et de la CIREST au travers de leurs Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable. Avec cette nouvelle infrastructure au bénéfice du quart Nord-Est de l'île, le CD974 complète son service de fourniture d'eau brute à l'ensemble des 5 intercommunalités de l'île de La Réunion.

Estimation des besoins en eau brute pour l'industrie

L'estimation des besoins en eau industrielle pour le site de Bois-Rouge repose sur une démarche de concertation directe avec les acteurs économiques de la zone.

En s'appuyant sur les prévisions d'activité et les contraintes des exploitants, le volume nécessaire a été évalué à environ 4 millions de m³ par an.

Quantification du besoin : Définition du besoin des industries du site de Bois-Rouge.

Le projet intègre également l'analyse des incidences potentielles sur l'environnement et en particulier sur les écosystèmes. À ce titre, il est conçu dans une logique d'écoconception visant à identifier, anticiper et réduire les impacts environnementaux tout en recherchant un équilibre entre les bénéfices attendus du projet et la préservation des milieux naturels.

3.1.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux sont pris en compte à travers plusieurs dispositifs d'études et d'expertises.

Le projet fait notamment l'objet :

- **D'une mission d'expertise écologique**, dont les relevés de terrain sont actuellement en cours. Les résultats seront communiqués progressivement à partir de fin 2026 et permettront d'identifier précisément les impacts potentiels et de définir les mesures relevant de la séquence **Éviter – Réduire – Compenser (ERC)** ;
- **D'une mission d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage**, comprenant l'accompagnement du maître d'ouvrage dans l'élaboration des dossiers réglementaires nécessaires (procédures au titre de la Loi sur l'Eau, dérogation espèces protégées, etc). Les premiers dépôts pour instruction sont envisagés à partir d'octobre 2027.

Le principe retenu pour la conception des ouvrages, incluant les réseaux de distribution, repose prioritairement sur l'évitement des ravines et des milieux sensibles. Les franchissements privilégient, dans la mesure du possible, l'utilisation d'ouvrages existants, notamment les abords de routes et les radiers agricoles submersibles.

Les enjeux écologiques identifiés à ce stade concernent principalement :

- **Les corridors écologiques potentiels relevant des Trames Vertes et Bleues ;**
- **Les Espaces Boisés Classés (EBC).**

De manière générale, le Département demeure particulièrement attentif aux enjeux environnementaux compte tenu de son rôle majeur dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel exceptionnel de l'île.

Il est notamment nu-proprétaire d'environ **94 000 hectares de forêts départemento-domaniales, propriétaire de 4 000 hectares de forêts départementales**, dont les Espaces Naturels Sensibles, et contribue activement au financement des programmes de gestion des espaces naturels aux côtés de l'Europe, notamment via le FEADER.

Le Département est également à l'origine de plusieurs initiatives structurantes en faveur de la biodiversité, telles que le Plan 1 million d'arbres, la dotation biodiversité, ainsi que le soutien aux associations œuvrant pour la protection et la sensibilisation à l'environnement.



3.1.4 ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Outre les enjeux environnementaux, le projet MEREN fait également l'objet d'une évaluation socio-économique approfondie.

Cette analyse est menée notamment dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée, visant à apprécier les bénéfices attendus du projet pour le territoire ainsi que sa soutenabilité financière.

Un diagnostic territorial a été réalisé. Il constitue la première base de travail sur laquelle s'appuiera l'évaluation socio-économique du projet MEREN Nord dont les résultats seront connus en décembre 2026.

Selon l'avancement des travaux, certains premiers éléments pourront éventuellement être présentés au cours de la concertation.

La concertation intervient ainsi alors que l'analyse socio-économique est encore en cours. Les échanges avec le public pourront contribuer à compléter la compréhension des besoins, des usages et des enjeux du territoire pris en compte dans la poursuite des études.

SYNTHÈSE DES EFFETS PRÉVISIONNELS DU PROJET			
THÉMATIQUE	BÉNÉFICES ATTENDUS	IMPACTS POTENTIELS	MESURES ENVISAGÉES
Ressource en eau	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord et de l'Est ; diversification des ressources ; meilleure résilience face aux sécheresses.	Modification locale des équilibres hydrauliques nécessitant un suivi.	Études hydrologiques, suivi des ressources, gestion adaptée des prélèvements.
Agriculture	Sécurisation de l'irrigation ; amélioration des conditions d'exploitation ; accompagnement du développement agricole.	Perturbations temporaires de certaines parcelles pendant les travaux.	Adaptation des accès, concertation avec les exploitants, remise en état des terrains.
Économie et emploi	Soutien aux activités économiques ; emplois liés aux travaux ; sécurisation des besoins futurs du territoire.	Nuisances ponctuelles pour certaines activités riveraines du chantier.	Planification des travaux et information des acteurs concernés.
Énergie	Production d'électricité renouvelable grâce à la centrale hydroélectrique ; valorisation du dénivelé naturel.	Impacts limités liés à la construction des équipements.	Intégration de l'ouvrage au sein de la parcelle BT002 exploitée pour les réservoirs de tête.
Paysages	Ouvrages principalement enterrés limitant l'impact visuel.	Visibilité de certains équipements (réservoirs, usine de voussoirs, installations techniques).	Traitement architectural, aménagements paysagers, plantations.
Milieux naturels	Meilleure gestion globale de la ressource en eau.	Perturbation temporaire de certains habitats lors des travaux ; emprises sur certains milieux.	Application de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC), suivi écologique.
Cadre de vie	Renforcement de la sécurité d'approvisionnement en eau pour les habitants.	Bruit, poussières, circulation de camions durant les travaux.	Mesures de réduction des nuisances, contrôle des horaires, arrosage des pistes, information des riverains.
Déplacements	Amélioration de certaines dessertes de chantier pouvant bénéficier au territoire.	Augmentation temporaire du trafic routier pendant les travaux.	Organisation logistique adaptée, itinéraires dédiés lorsque possible.
Déblais	Possibilités de valorisation dans des projets d'aménagement ou de réemploi.	Besoin de gérer d'importants volumes de matériaux excavés.	Priorité à la valorisation, stockage en dernier recours.
Climat	Adaptation du territoire aux effets du changement climatique ; amélioration de la résilience face aux sécheresses.	Émissions liées à la phase chantier.	Optimisation des travaux et valorisation énergétique du projet.

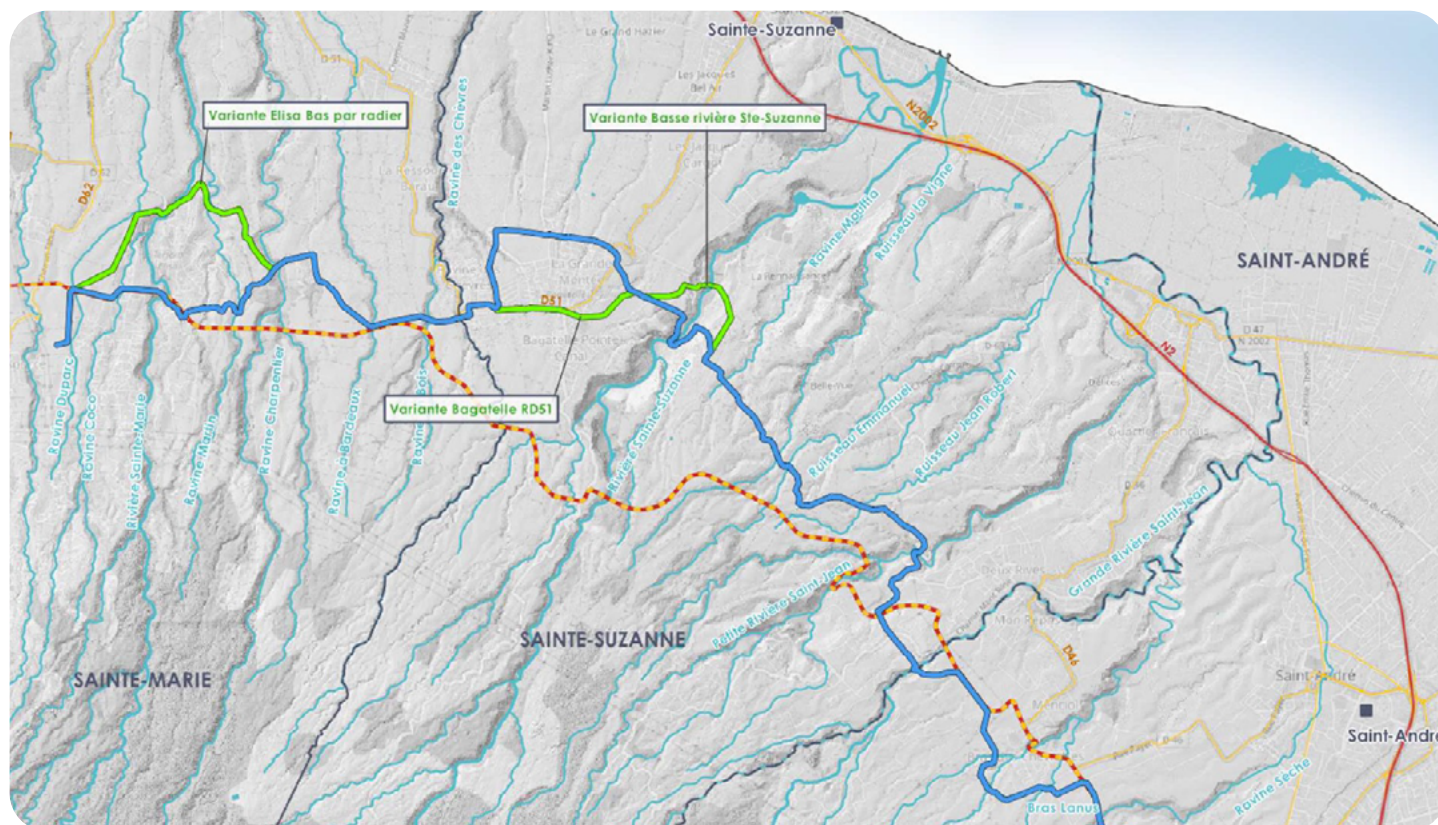
3.2 LES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Une analyse multicritère a été menée en appliquant la démarche ERC (Éviter Réduire et Compenser). Les critères pris en compte dans l'analyse sont :

- Les critères liés aux enjeux environnementaux au sens large (protection de l'environnement, biodiversité, impacts paysagers...) ;
- Les critères fonciers ;
- Les critères liés à la voirie et aux réseaux enterrés ;
- Les critères économiques liés à la longueur des tracés, et les difficultés techniques ;
- La mutualisation avec le projet de Route des Hauts de l'Est.

Cette analyse a conduit à retenir un tracé préférentiel de MEREN Nord en bleu et 3 variantes principales :

- Une première variante pour la traversée de Sainte-Suzanne ;
- Une seconde pour la traversée de la rivière Sainte- Marie ;
- Une troisième pour la traversée de Bagatelle.



Carte de synthèse de l'analyse multicritère avec le tracé préférentiel et les 3 variantes principales retenues.

Ces 3 variantes principales correspondent à des tracés retenus « avec réserve » dans le cas où la solution de base en bleu n'était pas réalisable.

- Elles correspondent finalement aux 3 « points durs » principaux du projet :
- Traversée de la rivière Sainte-Suzanne : enjeux environnementaux, réglementaires, d'insertion paysagère, contraintes techniques élevées, et enjeu de concertation avec la commune de Sainte- Suzanne ;
- Traversée de la rivière Sainte Marie et de la zone urbaine Terrain Elisa : enjeux techniques élevés, environnementaux, et de travaux en milieu urbain ;
- Traversée de Bagatelle : essentiellement liée à l'urbanisme et la réalisation de travaux sous voirie.

Des investigations et des démarches complémentaires pour poursuivre les études de ces points durs seront nécessaires, notamment afin de préciser le tracé préférentiel et ses variantes.

Pourquoi étudier plusieurs solutions ?

La conception du projet s'est appuyée sur une analyse comparative de différentes options.

L'objectif était d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins du territoire.

Les alternatives examinées

Les études ont porté notamment sur :

- Différents scénarios de mobilisation de la ressource
- Plusieurs variantes d'implantation des ouvrages
- Différents modes d'organisation du chantier
- Plusieurs solutions de gestion des déblais
- Différents sites potentiels pour les installations temporaires



3.3 LES QUESTIONS SOUMISES AU DÉBAT

La concertation préalable porte notamment sur les questions suivantes :

- Le projet répond-il aux besoins futurs du territoire ?
- Le choix des ouvrages proposés est-il pertinent ?
- Comment concilier sécurité de l'eau et préservation de l'environnement ?
- Comment limiter les impacts d'un tel chantier ?
- Quelles solutions privilégier pour la valorisation des déblais ?
- Quels critères doivent guider l'implantation des installations temporaires de chantier ?
- Comment renforcer l'intégration paysagère du projet ?
- Quelles améliorations pourraient être apportées au projet ?

4. LA DÉCISION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

4.1 LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pourquoi une concertation préalable ?

La concertation MEREN Nord vise à associer l'ensemble des acteurs concernés par le projet à savoir les agriculteurs, les riverains, les futurs usagers, les acteurs économiques du monde agricole, les intégrant au cœur de la démarche d'élaboration du projet et plus largement par tout citoyen intéressé par ce projet.

Le projet MEREN NORD concerne les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne et Saint-André

Les objectifs de la concertation MEREN NORD sont les suivants :

- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet MEREN et d'y apporter sa contribution ;
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à la gestion de sa ressource en eau ;
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs.

La concertation dans le cadre du présent projet s'appuie sur ces objectifs afin d'assurer :

- La co-construction, en permettant le dialogue entre les différentes parties prenantes du projet et les riverains, habitants, associations, acteurs économiques, etc
- L'inclusion, en incitant toutes les populations à s'exprimer
- La transparence, en rendant l'information accessible, vérifiable et traçable, et en assurant un droit de réponse.

La concertation préalable constitue un moment essentiel dans la vie du projet.

Comment participer ?

Plusieurs modalités de participation sont proposées pendant toute la durée de la concertation.

Les réunions publiques

Une **réunion plénière d'ouverture** permettra de présenter le projet MEREN Nord, les enjeux auxquels il entend répondre et les modalités de la concertation.

Une **réunion plénière de clôture** permettra de revenir sur les échanges et contributions recueillis pendant la concertation.



Les réunions d'information thématiques

Quatre réunions thématiques seront organisées dans les communes concernées par le projet.

Elles permettront d'approfondir différentes questions liées à l'eau, au territoire et au projet MEREN Nord, et d'échanger avec les participants.

L'inscription est nécessaire pour participer aux rencontres publiques. Les modalités pratiques et les lieux des réunions sont à retrouver sur www.meren.re.

La plateforme numérique www.meren.re

Pendant toute la durée de la concertation, le site du projet permettra à chacun de :

- consulter le dossier de concertation et les documents ressources ;
- déposer une contribution ;
- poser une question ;
- consulter les informations et actualités de la concertation.

Les cahiers d'acteurs

Un **modèle de cahier d'acteur** sera mis à disposition sur www.meren.re pendant toute la durée de la concertation. Ce dispositif permet aux organismes, associations, acteurs économiques ou autres personnes morales qui le souhaitent de formaliser et de partager leur contribution au projet MEREN Nord.

Le calendrier de la concertation

La concertation préalable **se déroulera du 6 octobre au 7 décembre 2026**.

Elle comprendra :

- **une réunion plénière d'ouverture** ;
- **quatre réunions d'information thématiques**, organisées dans les communes concernées par le projet ;
- **une réunion plénière de clôture** ;
- **une plateforme de participation en ligne**, accessible pendant toute la durée de la concertation ;
- **la possibilité de déposer un cahier d'acteur**.

Pour participer aux rencontres publiques, l'inscription est obligatoire.

Le calendrier détaillé, les lieux des réunions, les modalités d'inscription et l'ensemble des documents sont disponibles sur www.meren.re.

Une concertation portée par le Département de La Réunion

Le Département de La Réunion, au titre de ses compétences de solidarité territoriale, s'investit largement, et depuis maintenant plusieurs décennies, dans une politique de gestion globale de l'eau matérialisée par la réalisation d'aménagements hydrauliques structurants.

Le rôle de la CNDP

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante. Elle garantit le droit du public à être informé et à participer à l'élaboration des projets ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Pour le projet MEREN Nord, la CNDP a désigné des garants indépendants.

Le rôle des garants

Les garants veillent :

- à la qualité et à la sincérité de l'information diffusée ;
- au bon déroulement de la concertation ;
- à la possibilité pour chacun de s'exprimer ;
- à l'équilibre des échanges.

Ils ne prennent pas position sur le projet, mais veillent au respect du droit à la participation du public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Que deviendront les contributions recueillies ?

Toutes les contributions seront analysées. Le Département devra ensuite expliquer publiquement comment elles ont été prises en compte dans la poursuite du projet.

4.2 CE QUI EST PROPOSÉ ET CE QUI EST OUVERT À LA DISCUSSION

Le projet MEREN Nord présenté aujourd'hui est le résultat de plusieurs années d'études et de réflexions sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau du Nord et de l'Est de La Réunion.

Le maître d'ouvrage présente aujourd'hui une solution fondée sur la mobilisation, le transfert, le stockage et la distribution de la ressource en eau.

La concertation préalable permet de débattre de cette proposition, de son opportunité, de ses objectifs, de ses caractéristiques et des alternatives possibles.

Plusieurs éléments restent également à préciser ou à faire évoluer au regard des études en cours et des contributions du public.

La solution proposée par le maître d'ouvrage

- Renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau du Nord et de l'Est de La Réunion ;
- Répondre aux besoins identifiés pour l'agriculture, l'eau potable et les activités économiques ;
- Mobiliser, transférer, stocker et distribuer la ressource en eau grâce à de nouveaux ouvrages ;
- Créer les principaux ouvrages envisagés, notamment une galerie de transfert, des réservoirs et des réseaux de distribution ;
- Prévoir des dispositifs de turbinage permettant de récupérer une partie de l'énergie lors du transfert de l'eau.

Ce qui est soumis à la concertation

- L'opportunité de réaliser le projet MEREN Nord ;
- Les objectifs du projet et leur pertinence au regard des besoins actuels et futurs ;
- Les caractéristiques principales du projet et leurs évolutions possibles ;
- Les variantes de tracé sur certains secteurs ;
- Les solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Les modalités d'organisation du chantier et la gestion des déblais ;
- L'implantation de certaines installations temporaires, notamment l'usine de voussoirs ;
- Les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux et paysagers ;
- Les modalités d'information et d'accompagnement des riverains et des acteurs du territoire.

4.3 APRÈS LA CONCERTATION

Comment les contributions seront-elles prises en compte ?

Toutes les contributions recueillies seront analysées par le maître d'ouvrage. Elles alimenteront les réflexions et pourront conduire à faire évoluer certaines composantes du projet. Le Département s'engage à examiner l'ensemble des observations formulées pendant la concertation.

Les engagements du Département

Le Département s'engage à :

- garantir l'accès à l'information
- répondre aux questions posées
- rendre compte des enseignements de la concertation
- expliquer les choix réalisés
- poursuivre l'information du public tout au long du projet.

Le bilan des garants

À l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan indépendant.

Ce document présentera notamment :

- le déroulement de la concertation
- les principaux arguments exprimés
- les enseignements tirés des échanges
- les recommandations adressées au maître d'ouvrage
- Le bilan sera rendu public.

La réponse du Département

À la suite du bilan des garants, le Département publiera un document précisant :

- les enseignements retenus
- les évolutions apportées au projet
- les propositions qui n'ont pas été retenues
- les raisons qui motivent ces choix
- les décisions prises pour la suite du projet

Cette étape constitue un engagement important de transparence et de reddition des comptes envers le public.

Ce qui se passera ensuite

Selon les conclusions de la concertation et les décisions prises :

- les études pourront être poursuivies
- certaines composantes du projet pourront être modifiées
- les procédures réglementaires seront engagées
- de nouvelles phases d'information du public pourront être organisées

Le dialogue avec les territoires concernés se poursuivra tout au long de l'avancement du projet.

5. LES GRANDES ETAPES DU PROJET

5.1 COÛT, FINANCEMENT ET GOUVERNANCE DU PROJET

Économie globale du projet

Le coût global du projet est estimé à 450 millions d'euros, répartis en deux tranches :

Coûts prévisionnels

TRANCHE 1		TRANCHE 2	
MEREN NORD :	240 millions d'euros	MEREN EST :	160 millions d'euros
MEREN REUT :	50 millions d'euros		

CONCEPTION					
MEREN NORD & MEREN REUT	MONTANT (€)	PO 2023-2027			
		FEDER	ETAT	CD974	FEADER
Études de conception ouvrages structurants MEREN Nord (galerie, réservoirs, conduite maitresse)	8 546 000,00 €	6 410 000,00 €	- €	2 136 000,00 €	- €
Études de conception ouvrages MEREN REUT (usine d'affinage, refoulement, réservoir et réseaux de distribution)	1 669 000,00 €	- €	1 223 280,00 €	333 800,00 €	111 920,00 €
Études de conception réseaux d'irrigation	3 489 000,00 €	- €	- €	2 846 600,00 €	642 400,00 €
TOTAL	13 704 000,00 €	6 410 000,00 €	1 223 280,00 €	5 316 400,00 €	754 320,00 €

MEREN NORD & MEREN REUT	MONTANT (€)	PO 2023-2027			
		FEDER	ETAT	CD974	FEADER
Études et Travaux ouvrages structurants (galerie, réservoirs, conduite maitresse)	194 458 000,00 €	145 843 500,00 €	- €	48 614 500,00 €	- €
Études et Travaux REUT (usine 5k€, ouvrages 23k€ et réseaux 23k€)	51 474 000,00 €	- €	28 776 720,00 €	10 294 800,00 €	12 402 480,00 €
Études et Travaux d'irrigation (réseaux d'irrigation)	45 755 000,00 €	- €	- €	9 151 000,00 €	36 604 000,00 €
TOTAL	291 687 000,00 €	145 843 500,00 €	28 776 720,00 €	68 060 300,00 €	49 006 480,00 €

Qui décide ?

Plusieurs acteurs interviennent dans la conception et la réalisation du projet.

Le Département de La Réunion

Le Département est le maître d'ouvrage du projet.
À ce titre, il :

- pilote les études
- organise la concertation
- arrête les choix techniques
- sollicite les financements
- conduit la réalisation du projet

Les services de l'État

L'État intervient notamment dans :

- l'instruction des autorisations réglementaires
- les procédures environnementales
- le contrôle du respect de la réglementation

Les collectivités concernées

Les collectivités et établissements publics compétents dans le domaine de l'eau participent aux réflexions relatives à l'intégration du projet dans les politiques publiques du territoire.

La Commission nationale du débat public

La CNDP veille à la bonne information et à la participation du public dans le cadre de la concertation préalable.

Les prochaines étapes de décision

À l'issue de la concertation :

- Les garants remettront leur bilan
- Le Département publiera sa réponse
- Les études seront poursuivies
- Les procédures réglementaires seront engagées
- Les autorisations nécessaires seront instruites
- La décision de réalisation du projet sera arrêtée

L'ensemble de ces étapes donnera lieu à une information du public.



5.2 CALENDRIER PRÉVISIONNEL



2021-2025

 Plan Départemental

 de Recherche en Eau

 MEREN Est

2021-2026

 Conception, autorisations

 administratives et concertations

 préalables MEREN Nord dont

 MEREN REUT

2021

2022

2023

2024

2025

2025-2029

 Conception, autorisations

 administratives et concertations

 préalables MEREN Est

2026

- AVP provisoires
- AVP définitifs

2027

- Démarrage instruction DUP MEREN Nord
- Dépôt des dossiers réglementaires DAEU
- Travaux MEREN REUT

2028

2029

Travaux MEREN Est

 Travaux MEREN Nord

 Mise en service MEREN REUT

2030

2038

Mise en service MEREN Nord

2040

Mise en service MEREN Est



GLOSSAIRE

AEP

Alimentation en Eau Potable

Concertation préalable

Démarche d'information et de participation du public organisée avant les décisions définitives.

CNDP

Commission Nationale du Débat Public

Forage littoral

Ouvrage de captage permettant de prélever l'eau souterraine stockée dans les nappes phréatiques situées à proximité du littoral

Galerie GANOR

Galerie souterraine destinée au transfert de la ressource en eau

Matériaux d'excavation

Matériaux extraits lors du creusement de la galerie

Réservoir de tête

Réservoir de stockage situé en altitude permettant d'assurer la distribution de l'eau vers les réseaux.

Tunnelier

Machine utilisée pour creuser des tunnels souterrains. Elle avance progressivement dans le sous-sol tout en installant les éléments qui constituent les parois du tunnel.

Voussoir

Élément préfabriqué en béton constituant le revêtement intérieur de la galerie.

